



PREFECTURE DE L'AUDE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



©CCampille

raa\_spe\_3\_janv\_2009

janvier 2009

Publié le lundi 26 janvier 2009

# SECRETARIAT GENERAL

## **SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION**

**Arrêté préfectoral n° 2009-11-0138 donnant délégation de signature à M. Michel PERCHEPIED, chef de l'antenne régionale de l'équipement du ministère de la justice à Toulouse, dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés publics**

Le préfet de l'Aude

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code des marchés publics et notamment son article 2,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2006 portant nomination de M. Bernard LEMAIRE en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté n° 06007896 du 27 juillet 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer nommant M. Michel PERCHEPIED, chef de l'antenne régionale de l'équipement du ministère de la justice à Toulouse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

### A R R E T E

#### **ARTICLE 1ER –**

Délégation de signature est donnée à M. Michel PERCHEPIED, chef de l'antenne régionale de l'équipement du ministère de la justice à Toulouse, à l'effet de signer, dans la limite des attributions qui lui sont confiées et pour le département de l'Aude, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant du ministère de la justice (antenne régionale de l'équipement).

Demeurent toutefois réservé au visa préalable du préfet, les actes et décisions concernant les marchés d'un montant supérieur à 150 000 € HT.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et le chef de l'antenne régionale de l'équipement du ministère de la justice à Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 22 janvier 2009

Le préfet,

Bernard LEMAIRE

---

#### **TARIF DE PUBLICATION**

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

#### **ADMINISTRATION**

Préfecture de l'Aude

Service des moyens et de la logistique

Bureau du courrier et de la documentation

11836 CARCASSONNE Cedex 9

#### **Directeur de la publication :**

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

#### **IMPRESSION**

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689